

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 13 FEVRIER 2012
DELIBERATION N°2012-8

OBJET : Statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

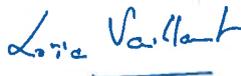
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER par 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention les statuts de la Fondation partenariale Philippe-Maupas.

Fait à Tours, le 14 février 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT